

Dossier de candidature de la Ville de Lausanne au Prix Vélo entreprise 2012



Mme Germond, Municipale en charge des finances et du patrimoine vert, M. Pidoux, Municipal en charge des services industriels accompagnés des quelques collaborateurs et de leur vélos électriques aux couleurs de la ville de Lausanne, lors d'une conférence de presse sur la mobilité au sein de l'administration le 31 mai 2012.

Prix Vélo Entreprises de PRO VELO Suisse
Formulaire de participation et envoi des dossiers

Nom de l'entreprise Ville de Lausanne
Adresse Escaliers du Marché 2, CP 6904, 1002 Lausanne
Personne de contact Mélanie Duparc
Lieu(x)* 41 services localisés dans plus de 200 sites dont 13 principaux
Téléphone, e-mail 021/315.24.49 melanie.duparc@lausanne.ch
Nous sommes une PME : **non : administration publique** nombre de collaborateurs/-trices : **5643 (EPT)**

Mesures destinées aux collaborateurs/-trices (trafic pendulaire)

- Nombre de places de stationnement extérieures non couvertes 344
- Nombre de places de stationnement extérieures couvertes 78
- Nombre de places de stationnement fermées à clé (locaux internes, boxes) 33
- Nombre de vélos d'entreprise 61 élec.
- Pompe, outils, facilités de réparation oui Pour tous les services de l'administration qui ne disposent pas de leur propre garage, le garage de la police municipale s'occupe de toutes les réparations.
- Douches, vestiaires et casiers avec clé oui Les services techniques ainsi que les grands sites de l'administration en sont équipés
- Accès/signalisation simple et complète pour les cyclistes (*) oui Annexe 2
- Places de stationnement à proximité des entrées (*) oui Annexe 3
- Action casque vélo (promotion, port correct, etc.) (*) oui Annexe 4
- Contrôle technique des vélos (*) oui Annexe 5
- Journées d'action, sortie d'entreprise à vélo (*) oui Annexe 6
- Actions de transfert modal (p. ex. bike to work) oui depuis 2007

Cette mesure fait de nous des potentiels gagnants du « Prix Vélo Entreprises :

L'engagement de plusieurs collaborateurs de différents services en faveur du vélo (hors PML et délégué vélo de la part de qui c'est normal !). Nous pensons notamment à Mme Leario, M. Lenoir, M. Monney, M. Rosselet, M. Portmann, M. Zuberbühler, M. Dias, M. Leroy, M. Gilibert, M. Spizzo qui sont tous venus soit demander qu'on en fasse plus pour favoriser les déplacements en vélo, soit nous aider à en faire plus. Nous pensons également aux services industriels qui nous ont accordé un financement de plus de CHF 130'000.- pour équiper les services de vélos électriques. Après tout, la promotion du vélo, c'est l'affaire de tous et à ce niveau, un vivier intéressant apparaît au sein des collaborateurs de l'administration lausannoise !

Autres questions

- Incitations financières pour les cyclistes (*) oui Annexe 7
- Les places de stationnement pour les véhicules sont payantes (*) oui Annexe 8
- L'entreprise s'engage en faveur des cyclistes dans sa commune (*) oui Annexe 9
- La promotion/l'utilisation du vélo est ancrée dans les documents stratégiques de l'entreprise (*) oui Annexe 10
- La gestion de la mobilité est ancrée dans les principes directeurs de l'entreprise (*) oui Annexe 11
- Une personne ou un service est responsable des questions relatives au vélo, etc. (*) oui Annexe 12

Informations complémentaires

IMPORTANT ! Veuillez décrire toute autre mesure ou action en annexe (maximum une page A4) et documenter les questions munies d'un astérisque (*): articles de presse, documents internes, organigrammes, concepts, photos, plan des places de stationnement pour vélo, etc.)

Annexes (*)

1. ...Études vélos bilan par sites
2. ...Visuel de signalisation de local à vélos
3. ...Place de stationnement à proximité
4. ...Sensibilisation port du casque
5. ...Contrôle technique des vélos
6. ...Journées d'actions à vélo
7. ...Incitations financières
8. ...Stationnement payant
9. ...Politique communale en faveur du vélo
10. .Documents stratégiques
11. Principes directeurs
12. Personnes responsables des questions relatives au vélo
13. .Brochure de présentation du plan de mobilité

Lieu, date,

Signature

Les annexes doivent si possible être également envoyées sous forme électronique (sur CD) afin que nous puissions les réutiliser sur le site de PRO VELO Suisse, pour le travail médiatique et pour notre collection de « Best practices ».

En signant le présent formulaire de participation, vous déclarez accepter les conditions de participation. Vous confirmez que toutes les données indiquées sont conformes à la réalité et autorisez PRO VELO Suisse à les vérifier si nécessaire. Les dossiers gagnants peuvent être réutilisés pour une publication sur le site internet, dans des rapports et pour le travail médiatique.

Veillez détacher le formulaire de participation/questionnaire et le remplir entièrement. Il fait partie intégrante du dossier de candidature.

Le formulaire de participation et les documents associés doivent être envoyés au plus tard le 31 janvier 2013 à :

PRO VELO Suisse, « Prix Vélo Entreprises », Case postale 6711, 3001 Berne
www.prixvelo.ch, prixvelo@pro-velo.ch

Questions et soutien :

Marianne Fässler, cheffe de projet « Prix Vélo », PRO VELO Suisse, tél. 031 318 54 15

Le plan de mobilité de l'administration communale lausannoise (PML)

L'administration communale avec plus de 5'000 collaborateurs localisés sur plus de 200 sites aussi bien sur les hauts que les bas de la ville représente un grand défi en termes de mobilité.

Afin de modifier les habitudes en matière de déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs, un plan de mobilité (PML) est mis en œuvre depuis 2009. Le PML encourage l'utilisation des modes doux de mobilité, tout en limitant le stationnement et l'utilisation des véhicules privés pour les déplacements professionnels. Ces mesures tiennent compte des contraintes professionnelles et de la configuration des lieux de travail, notamment la desserte en transports publics. Les grandes mesures sont :

- Limitation de l'usage de la voiture
- Limitation des autorisations de stationnement et taxation des places de parcs
- Encouragement à l'utilisation des transports publics
- Mise à disposition de véhicules en autopartage
- Mise à disposition de vélos et promotion de la mobilité douce

Un effort de communication et de promotion est mené pour valoriser cette démarche : exposition en 2010, brochure de présentation (annexe 13), un site intranet avec toutes les informations et une foire aux questions

Le budget du plan de mobilité dépasse les CHF 500'000.- et est à ce jour entièrement couvert par les recettes du stationnement.

Pour promouvoir et développer, l'utilisation du vélo au sein de l'administration, une étude a été menée en 2010 afin de faire le bilan des besoins en équipements et stationnement vélos pour les 13 sites principaux. Actuellement, la planification des équipements se base sur ce document (annexe 1). En 2011, une collaboration a été mise en place avec le Fonds communal pour l'efficacité énergétique des services industriels afin de faire l'acquisition d'une cinquantaine de vélos électriques qui répondent aux besoins des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels en ville de Lausanne. Les vélos blancs munis du logo rouge de la ville, permettent également de faire la promotion des vélos en ville.

En montrant l'exemple, le plan de mobilité lausannois veut favoriser des mesures de mobilité durable par les entreprises et les habitants de la région.

La politique active en faveur du vélo de la ville de Lausanne

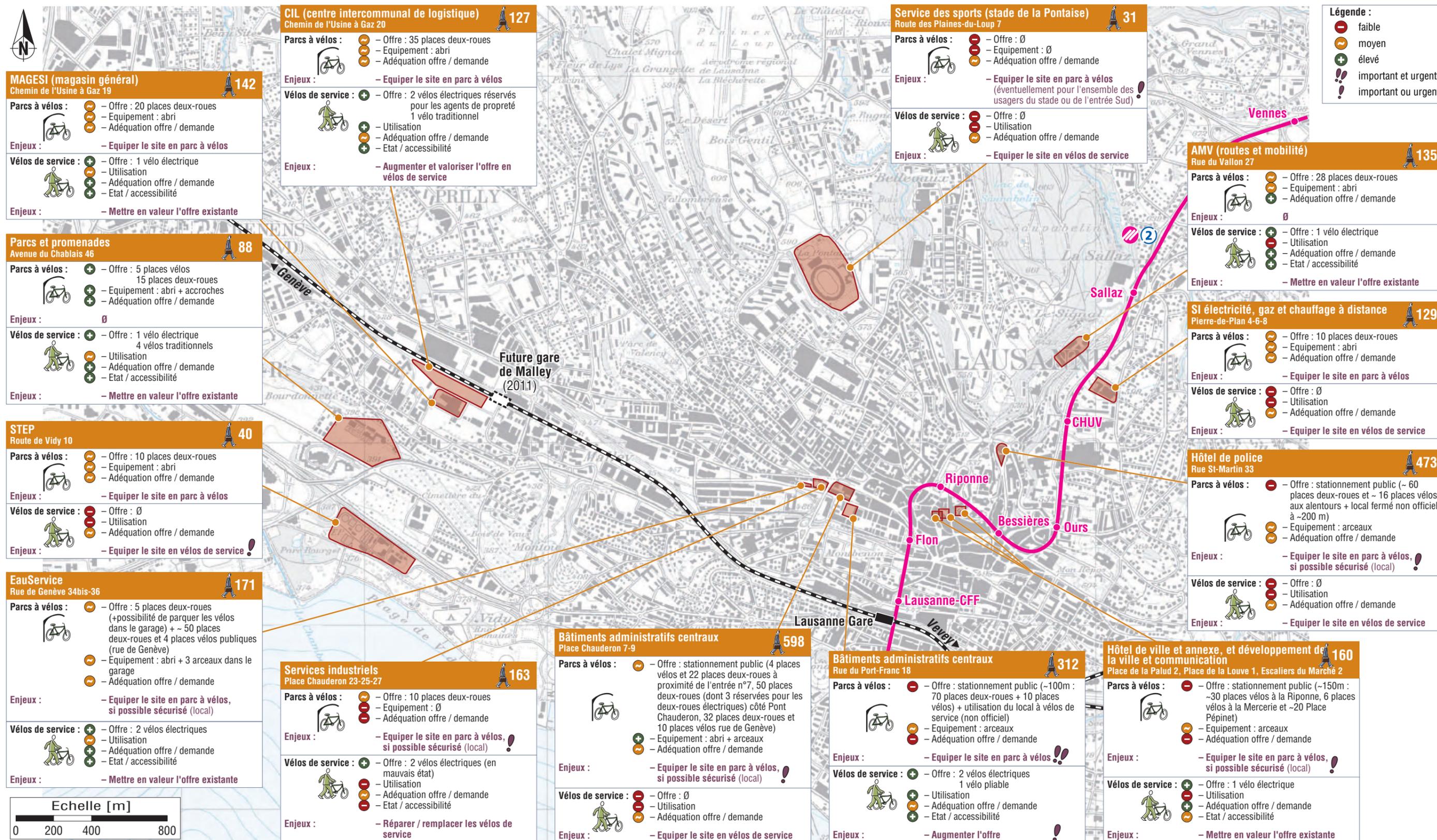
Lausanne œuvre depuis de nombreuses années pour promouvoir une mobilité durable qui passe par le développement des réseaux de mobilité douce, des transports publics et une limitation de l'usage de la voiture en ville.

A l'heure actuelle, la ville de Lausanne dispose d'un réseau de 51 km d'aménagements en faveur des vélos (pistes et bandes cyclables, contresens, rues à trafic limité, etc). Le nombre de places de stationnement pour les vélos a plus de quadruplé en 12 ans, passant ainsi d'environ 300 à près de 1400 à fin 2012. Depuis 2000, un poste de délégué vélo a été créé, avec pour principales missions le développement des aménagements cyclables et la promotion de la mobilité cycliste en ville..

- Pour faire suite à un crédit spécifiquement octroyé pour la promotion du vélo en Ville en 2005, un crédit de plus de CHF 13 millions a été voté en 2011 pour la réalisation de mesures en faveur de la mobilité douce. (annexe 9). Une liste présentant les aménagements cyclables réalisés est disponible sur les pages du site de la ville dédié au vélo. www.lausanne.ch/velo
- La Ville est à l'écoute des différentes associations grâce à l'institutionnalisation d'un groupe de travail spécifique (GDRL) et accorde un soutien financier à Lausanne Roule (annexe 9)
- Plusieurs manifestations de promotion du vélo sont soutenues par la Ville : Journée Lausannoise du vélo, triathlon, Championnat du monde de coursier à vélo et Défi Vélo (annexe 5).
- De plus, la ville dispose d'une carte vélo gratuite (mentionnant la déclivité, la localisation des facilités pour cyclistes (parcs, arceaux, ascenseurs, réparateurs de vélos, etc.) et assure une information très fournie sur le site internet sous www.lausanne.ch/velo

Bilan par site : parcs à vélos et vélos de service

Figure n°1



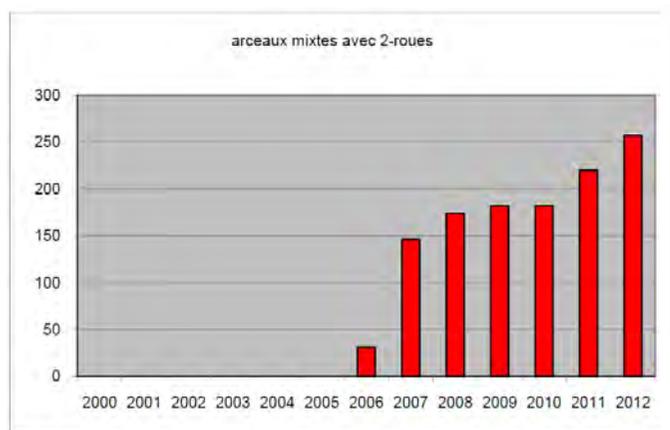
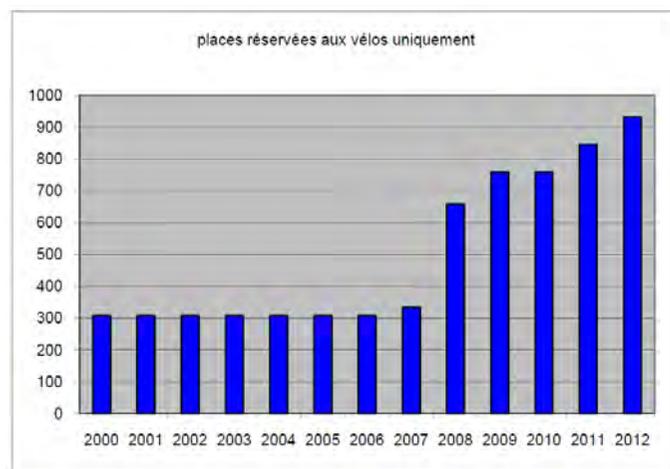
Annexe 2 : Visuels de signalisation à disposition des services



Annexe 3 : Places de stationnement à proximité

Déployées suite aux recommandations de l'étude 2010 sur 7 sites de l'administration. En tout, 82 places spécialement pour vélos avec système d'attache ont été installées en 2011-2012.

Évolution des places de stationnement en ville de Lausanne depuis 2000



Annexe 4 : Sensibilisation au port du casque

Tous les services qui disposent de vélos pour les déplacements professionnels ont reçu les affichettes de sensibilisation pour le port correct du casque.

De plus, l'obligation de porter le casque pour les collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels figurera dans le règlement de la Ville de Lausanne (entrée en vigueur courant 2013)

Un casque bien mis, c'est:
2 doigts au-dessus du nez
et la lanière bien serrée.

**LOVE
VELO**
AVEC UN CASQUE

www.lovevelo.ch

Association Transport et Environnement **ATE** **swiss cycling** **bpa**

**Mettre correctement
le casque cycliste**

**LOVE
VELO**
AVEC UN CASQUE

Le casque cycliste réduit le risque de blessures à la tête, à condition qu'il soit porté correctement et aussi sur les courts trajets.

Pour en savoir plus
Le bpa vous recommande les brochures suivantes:
3.008 Visibilité de nuit
3.018 Faire du vélo
3.020 Faire du VTT
3.025 Engins assimilés à des véhicules
3.029 Giratoires
3.055 A vélo avec votre enfant
3.121 Vélos électriques

Ces brochures et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

Conseils

- Le casque doit être conforme à la norme EN 1078
- Essayez le casque avant achat: il doit être bien adapté, sans serrer ni bouger
- Contrôlez et adaptez le casque régulièrement, en particulier chez les enfants
- Nettoyage avec de l'eau et du savon
- Remplacez le casque après cinq ans ou s'il a subi un choc violent

Plus d'informations sur www.lovevelo.ch

Association Transport et Environnement **ATE** **swiss cycling** **bpa**

Annexe 6 : Journées d'action à vélo

La ville organise plusieurs manifestations afin d'encourager la pratique du vélo

1) Défi Vélo

La ville de Lausanne soutient le défi vélo depuis 2010. Ce projet de promotion du vélo a été lancé en réaction au constat du recul de l'usage du vélo chez les jeunes.

Le projet vise principalement à amener plus de jeunes à utiliser le vélo dans leurs déplacements au quotidien, améliorer la sécurité et les comportements dans la circulation routière et montrer une image ludique et « fun » du vélo comme moyen de transport convivial, pratique et sain.



©Défi Vélo

2) La journée lausannoise du Vélo (JLV)

En 2012, la JLV a célébré sa 30^{ème} édition avec un peu plus de 2'600 cyclistes participants. La journée s'est déroulée autour des différentes compétitions (vtt, vélos de routes, vélos électriques), animations et conférences autour du vélo.



©Journée Lausannoise du vélo

3) Les championnats de monde de coursier à vélo en juillet 2013

En juillet 2013, après Chicago, la Ville de Lausanne accueille le Championnat du monde de coursier à vélo. L'occasion de célébrer la culture, les valeurs et la communauté des coursiers à vélo et de mettre en avant l'efficacité de la mobilité douce.

Annexe 7 : Incitations financières

1. Subvention à l'achat d'un vélo électrique de CHF 300.- de la part du fonds communal pour l'efficacité énergétique des services industriels pour tout résidant lausannois.

2. Rabais à l'achat d'un vélo électrique.

En 2012, une offre temporaire a été proposée à tous les collaborateurs de l'administration lausannoise en collaboration avec le fournisseur de vélo de la ville. Plus de CHF 1000.- de rabais pour un vélo électrique Cresta Giro offert à tous les collaborateurs.



3. Kit vélo, la subvention pour les trajets pendulaires à vélo. Pour tous les collaborateurs qui viennent à vélo au travail toute l'année, une subvention est offerte. Celle-ci d'une valeur totale de CHF 180.- comprend un remboursement de CHF 100.- pour toute révision de vélo effectuée pendant l'année et CHF 80.- de carte galaxy (carte à prépaiement TP) pour les jours de pluies ou quatre fois CHF 20.- de subvention d'abonnement TP mensuel pour les mois d'hiver.

L a u s a n n e

Formulaire subventionnement Kit-Vélo

Des novembre 2010, un kit vélo est proposé aux collaborateurs qui ne rentrent au travail à vélo. Il comprend un bon d'un maximum CHF 300.- pour une révision annuelle du vélo ainsi que des cartes Galaxy d'une valeur de CHF 80.- ou de CHF 80.- de subvention pour l'achat de 4 abonnements mensuels de transports publics.

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Direction : _____

Service : _____

STATUT D'EMPLOI	<input type="checkbox"/> Engagement durée illimitée <input type="checkbox"/> Engagement durée limitée (<= 1 années) <input type="checkbox"/> Engagement durée limitée (>= 1 années) * Auxiliaire* <input type="checkbox"/> Apprenti -e <input type="checkbox"/> Stagiaire* <small>*attention : vérifiez vos droits à la subvention</small>
TRANSPORT PUBLIC	Parmi les deux options choisissez celle qui vous convient le plus. date et visa <input type="checkbox"/> Cartes Galaxy (CHF 80.-) ou <input type="checkbox"/> CHF 80.- subvention TP (4 x CHF 20.-) Rappel : La subvention ne sera octroyée que sur présentation des quatre quittances d'achat. Les cartes Galaxy seront transmises aux RRH (compter un délai d'envoi).
REVISION VELO	Pour la révision de votre vélo (travaux de réparation ou entretiens), une subvention de maximum CHF 100.- vous sera octroyée sur présentation de la quittance de l'atelier vélo. date et visa Rappel : Si le montant total annuel de votre révision est inférieur à CHF 100.-, vous serez remboursés de l'équipement défectueux.

En déposant cette demande vous vous engagez à :

- effectuer vos déplacements domicile-travail principalement à vélo
- ne pas avoir bénéficié de la subvention pour les transports publics dans l'année écoulée

Remarques : _____

Lieu et date : _____ Signature collaborateur/trice : _____

Lieu et date : _____ Signature RRH : _____

Annexe 8 : Stationnement payant

Afin de limiter les déplacements en véhicules motorisés individuels, le plan de mobilité a limité les autorisations de stationnements pour les collaborateurs et a adapté le loyer des places de parking. Les places de stationnements sont gérées de façon centralisées et les modalités d'attribution sont définies dans le règlement du plan de mobilité. Ce dispositif garantit une égalité de traitement entre les collaborateurs indépendamment du service dont ils dépendent.

- Les places de stationnements sont toutes devenues payantes. Elles sont réservées aux collaborateurs ayant une autorisation municipale pour l'usage de leur véhicule privé pour besoins professionnels. Leur prix est défini en fonction de l'accessibilité du site en transports publics et des horaires de travail des collaborateurs (hors 6h30 – 21h30)
- Dans certains sites décentralisés, des places de stationnement sont également mises à disposition des collaborateurs pour des besoins privés au prix du marché.

Le tarif des places de stationnement :

- Zone A, bonne desserte, tarif 80.-
- Zone B, desserte moyenne, tarif 40.-
- Zone C, difficilement accessible en transport public, gratuit (Ex La Rama, Montheron)

Information au sujet du stationnement sur l'intranet



LES BONS PLANS MOBILITE

L'organisation du stationnement

Avec la promotion des transports publics, des déplacements à vélo et à pied et de l'autopartage, la Ville a aussi revu le mode d'attribution des places de parc sur domaine privé communal.

Adaptation du loyer de stationnement

Les places de stationnement sur domaine privé communal sont dorénavant gérées de manière centralisée par le service logement et gérance.

Les tarifs et les modalités sont définis dans le règlement du PML. Ils garantissent une égalité de traitement entre les collaborateurs, indépendamment du service dont ils dépendent.



Stationnement des collaborateurs au centre ville

Seuls les collaborateurs au bénéfice d'une autorisation d'utilisation du véhicule privé pour les besoins du service peuvent bénéficier d'une place de stationnement sur **domaine privé communal** au centre ville (tarif pour une place extérieure: CHF 80.-).

Les collaborateurs concernés bénéficient d'un remboursement de 50% du prix de la place (jusqu'à concurrence de CHF 80.- à charge du collaborateur (dans le cas des parkings souterrains) au titre de remboursement de frais professionnels.



Stationnement des collaborateurs sur les sites décentralisés

Le tarif des places de stationnement sur les sites décentralisés dépend de la desserte en transports publics.

- ➔ Zone A, bonne desserte, tarif 80.-
- ➔ Zone B, desserte moyenne, tarif 40.-
- ➔ Zone C, difficilement accessible en transports publics, stationnement gratuit.

Les collaborateurs autorisés à utiliser leur véhicule privé bénéficient d'un remboursement de 50% du prix de la place au titre de remboursement de frais professionnels. Selon les sites, des places peuvent être mises à disposition des collaborateurs travaillant sur place sans autorisation de déplacement, au tarif plein.

Limitation des autorisations de stationnement sur domaine public (cartes PM)

Les collaborateurs ayant besoin de stationner sur le domaine public dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent bénéficier d'une autorisation de parcage sur domaine public. L'octroi de ces autorisations a été centralisé et des critères d'attribution uniformes définis.

Annexe 9 : Politique communale en faveur du vélo

1. Dans sa politique des déplacements, Lausanne soutient le vélo

En adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. Lausanne a ainsi pu développer des conditions favorables à l'usage des deux-roues légers, de façon à motiver les utilisateurs de la petite reine et à adapter le comportement des autres usagers de la voirie. Malgré une topographie à priori défavorable, le vélo se prête bien pour de nombreux déplacements de courte et moyenne distance en ville de Lausanne. Dans son plan directeur, la ville a prévu de privilégier les itinéraires est-ouest le long des paliers ainsi que les rabattements sur les pôles de transports en commun (gares, métros), de façon à faciliter le déplacement des usagers sur les lignes de plus grande pente. Pour soutenir la mise en œuvre de cette politique en faveur du vélo, la Ville de Lausanne a créé un poste de délégué vélo en 2000.

2. Dans la politique d'agglomération, Lausanne soutient le vélo

Par l'adoption du préavis 2011/7, Lausanne a choisi d'accorder un budget de 13 millions pour les mesures de mobilités douces (vélos/piétons) dans le cadre du projet d'agglomérations Lausanne- Morges. Les mesures principales prévoient notamment une vélo-station de 200 places à la gare de Lausanne, 125 places de stationnement aux interfaces de TP, une amélioration pour les cyclistes dans 31 carrefours, ainsi que la construction de passerelles permettant de pallier à certains aléas topographiques propres à Lausanne. La réalisation débutera courant 2013. La Ville de Lausanne s'est également énormément impliquée dans la construction de la politique d'agglomération en faveur de la mobilité douce. Les deux délégués piétons et vélo de la Ville ont notamment été responsables de l'étude concernant la mobilité douce pour le projet d'agglomération 2007.

3. Groupe de travail Groupe Deux-Roues Légers (GDRL)

La ville de Lausanne a mis sur pied un groupe de travail pour favoriser le développement des aménagements cyclistes à Lausanne ainsi que poursuivre une politique de dialogue et de concertation avec les groupes d'usagers. Ce groupe est composé de la déléguée vélo de la ville de Lausanne, de différents services de la ville (police, urbanisme, routes et mobilité), des représentants de l'ATE, du TCS et de PRO VELO Région Lausanne ainsi que d'un représentant du service de la mobilité du canton de Vaud. Ce groupe se réunit six fois par année depuis 1996 et a été partie prenante dans la création du poste de délégué vélo à Lausanne en 2000.



Les membres du groupe GDRL, lors de leur parcours annuel à vélo pour évaluer les aménagements d'un quartier de la ville.

©GDRL

4. Soutien à Lausanne Roule

Depuis plusieurs années, la Ville de Lausanne apporte un soutien financier à l'association Lausanne Roule. En 2009, la Ville s'est également dotée d'une station de vélos en libre service à Ouchy, assurant ainsi un relais entre le réseau des hautes écoles et le métro M2 ainsi que permettant une phase de test et de retours d'expérience sur ce type de projet.

5. Conférence Vélo Suisse

Consciente de l'importance du réseautage et des échanges d'expérience au niveau Suisse dans le domaine de la mobilité douce, la Ville de Lausanne est représentée par sa déléguée vélo au comité de la Conférence Vélo Suisse ainsi que dans le jury du Prix Vélo Infrastructure.

6. Courrier interne à vélo

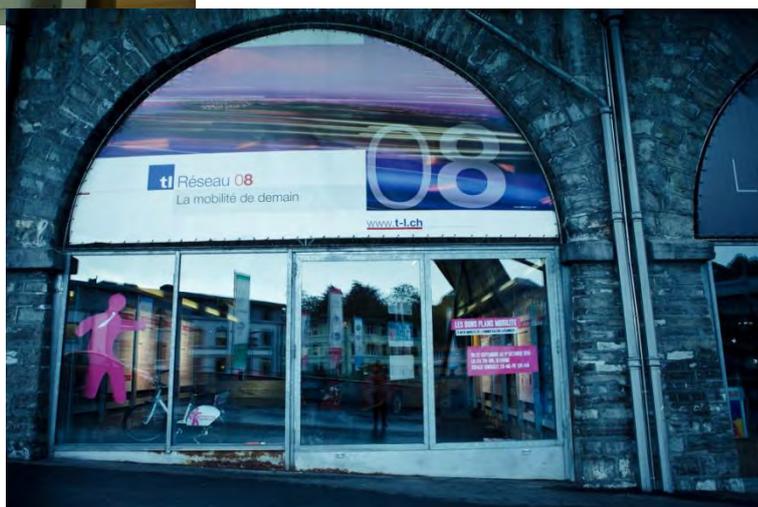
Pendant de nombreuses années, certains services de la ville disséminés sur plusieurs sites ont travaillé avec l'entreprise locale de coursiers à vélo pour la distribution du courrier interne. Ce service extrêmement performant a donné pleinement satisfaction aux utilisateurs, confirmant ainsi que le vélo est le moyen de transport le plus performant en ville sur les courtes et moyennes distances.

Annexe 10 : Documents stratégiques de l'entreprise

Le plan de mobilité a édité un règlement pour les déplacements des collaborateurs

De plus une information est assurée :

- Exposition en 2010 pour la présentation du plan de mobilité
- Brochure de présentation
- Présentation et documents utiles sur intranet
- Rapport annuel du plan de mobilité



Annexe 11 : Principes directeurs

Au travers de plusieurs préavis adoptés par le conseil communal, Lausanne a su inscrire le vélo au cœur de sa stratégie.

- Dans le cadre du plan de mobilité (préavis 2005/36)
- Plan directeur communal 1995
- Dans le cadre de la politique d'agglomération (préavis 2011/7)

Annexe 12 : Personnes responsables des questions relatives au vélo

1) **Un poste de délégué vélo** depuis 2000 responsable de la coordination de toutes les questions liées au vélo.

2) **L'équipe du plan de mobilité** responsable de la mise en œuvre du plan de mobilité pour tous les collaborateurs de la ville comprend trois personnes dont un répondant vélo pour les collaborateurs de la ville.

3) **Le garage de la police** avec un répondant pour toutes les réparations des vélos de l'administration lausannoise.

4) **La promotion du vélo c'est l'affaire de tous !**



©Hebdo

TROIS QUESTIONS À...



Philippe Lenoir, responsable du groupe propreté et qualité

Quelles sont vos tâches?

Les quatre agents de l'unité patrouillent chaque jour pour sensibiliser le public et dénoncer les incivilités. Littering (abandon de déchets sur la voie publique), affichage sauvage, tags, crottes de chien, état du mobilier urbain et autres sont notés et signalés aux équipes de voirie.

Pourquoi utiliser des vélos électriques?

Nous parcourons en moyenne 20km par jour, le plus souvent à pied et quelques fois en voiture, lorsqu'il s'agit de ramasser des déchets.

Le vélo électrique permet non seulement de parcourir plus rapidement les différents lieux, mais aussi de voir les choses sous un angle différent. Il transmet aussi une image sympathique. En plus, ce modèle-là est vraiment performant et très agréable d'utilisation.

Comment êtes-vous organisés pour l'entretien des vélos?

Nous sommes tous les cinq plus ou moins capables de les entretenir au jour le jour mais pour les grandes révisions, nous les confions au garage de l'Hôtel de police à St-Martin, vu que c'est juste à côté (ndlr: des ateliers et magasins de la Ville au Vallon).

LES BONS PLANS MOBILITE

PLAN DE MOBILITE DE L'ADMINISTRATION LAUSANNOISE



L a u s a n n e



UN PLAN DE MOBILITE D'ENTREPRISE POUR LIMITER LES DEPLACEMENTS EN VOITURE

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs de la Ville de Lausanne,

Lausanne œuvre depuis de nombreuses années pour promouvoir une mobilité durable, qui passe par le développement des transports publics et une limitation de l'usage de la voiture en ville. Elle associe aujourd'hui le personnel de l'administration communale à cette ambition.

Issu de l'Agenda 21 lausannois et adopté par le Conseil communal, le plan de mobilité lausannois (PML) vous propose des solutions pour favoriser des modes de transports autres que la voiture. Pour venir au travail, mais aussi pour vous déplacer pendant le travail. On pense bien sûr aux transports publics, mais aussi au vélo et la marche, très efficaces en milieu urbain.

Avant tout, la Municipalité vous propose de vous poser les questions suivantes:

« Puis-je me passer de la voiture dans mes déplacements? Les transports publics m'offrent-ils une bonne alternative? Puis-je regrouper certains rendez-vous extérieurs? Partager un véhicule avec un collègue? »

En montrant l'exemple, le plan de mobilité lausannois veut favoriser l'adoption des mesures de la mobilité durable par les entreprises et les habitants de la région.

La Municipalité vous remercie d'ores et déjà de l'accompagner dans cette démarche et d'en faire un succès collectif.

Daniel Brélaz, syndic de Lausanne
Septembre 2010

LES BONS PLANS MOBILITE

Adopté par le Conseil communal dans le cadre de l'Agenda 21 lausannois, le plan de mobilité de l'administration lausannoise (PML) aborde de manière globale les déplacements liés à l'administration, afin d'en diminuer les nuisances.

La commune de Lausanne œuvre depuis de nombreuses années pour promouvoir une mobilité durable en ville. Depuis 2009, elle demande à ses employés de favoriser d'autres moyens de transports que la voiture, pour se rendre au travail mais aussi pour se déplacer pendant le travail.

LE SAVIEZ-VOUS?

Sur les quelque 4'500 employés de la Ville, 48% vivent et travaillent dans le même secteur. La moitié des emplois communaux se trouve au centre ville, avec une excellente desserte en transports publics. Plus de 30% des collaborateurs viennent actuellement au travail en transports publics. 23% le font à vélo ou à pied.

L'OFFRE DE TRANSPORTS DU PLAN DE MOBILITE

Afin de modifier les habitudes en matière de déplacements pendulaires et professionnels, le PML encourage l'utilisation des modes doux de déplacement, tout en limitant le stationnement et l'utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels. Ces mesures tiennent compte des contraintes métiers et de la configuration des lieux de travail, notamment la desserte en transports publics. Les grandes mesures du PML sont :

- L'encouragement à l'usage des transports publics ;
- La mise à disposition de véhicules en autopartage ;
- La promotion de la mobilité douce ;
- La limitation de l'usage de la voiture.

D'autres mesures influencent aussi les déplacements des employés: flexibilité des heures de travail pour profiter au mieux des transports publics, possibilités de travailler à distance, allocation de résidence pour inciter les collaborateurs à s'établir près du travail.

POURQUOI UN PLAN DE MOBILITE D'ENTRPRISE?

Chaque jour, des milliers d'automobilistes effectuent le trajet pendulaire qui les mène de la maison au travail. Aux heures de pointe, des voitures convergent massivement dans les centres urbains. Durant la journée, nombreux sont ceux qui utilisent à nouveau leur voiture, ou celle de leur entreprise, pour leurs déplacements professionnels. Le soir, le trajet de retour provoque une nouvelle fois un trafic important.

Tous ces déplacements ne sont pas sans conséquences. Ils engendrent des problèmes pour :

- Les employés : coût de l'essence et d'une place de parc, temps perdu sur la route, stress, risque d'accident, manque d'exercice physique
- Les entreprises : coût du stationnement, des voitures de service et des indemnités kilométriques, manque de surface pour agrandir les locaux
- La collectivité : dépenses publiques pour les réseaux routiers, pollution, dégradation du paysage, insécurité routières

UN PLAN DE MOBILITE, C'EST QUOI ?

Un plan de mobilité d'entreprise offre aux employés un éventail de solutions favorisant des modes de transports autres que la voiture individuelle, pour les déplacements pendulaires et professionnels.

Un plan de mobilité est le résultat d'une démarche visant à aborder de manière globale et intégrée la problématique de tous les déplacements liés à une entreprise.

LES AVANTAGES D'UN PLAN DE MOBILITE

Les mesures d'un plan de mobilité offrent de nombreux avantages pour :

- Les employés : moins de frais de transport, moins de stress, meilleure forme physique, meilleure sécurité
- Les entreprises : moins de places de parc, gain de surface, meilleure accessibilité pour les visiteurs, meilleure image
- La collectivité : moins de nuisances liées à la pollution, au trafic et au bruit, moins de véhicules sur la voie publique



TRANSPORTS PUBLICS

TOUJOURS PLUS VITE EN TRANSPORTS PUBLICS

Les transports en commun sont une réelle alternative à la voiture, que ce soit pour les trajets pendulaires ou les déplacements professionnels, sur des courtes ou des longues distances.

Les déplacements en transports publics sont souvent bien moins longs que ce que l'on imagine et moins stressants. De plus, le temps passé en transports publics peut être mis à profit pour autre chose.



Depuis peu, je prends le train pour venir au travail. Alors oui, j'ai rallongé le trajet d'une dizaine de minutes, mais les transports publics sont pour moi la meilleure solution. Moins de stress, moins de coûts et plus de temps pour lire de bons bouquins ou me reposer.

Elise Saudou
service du développement de
la Ville et de la communica-
tion
Blonay

LES BONS PLANS DU PML

Subvention à l'achat d'un abonnement (Mobilis, CGN, CFF)

Une subvention annuelle de CHF 240.- est versée pour l'achat d'un abonnement annuel de transports publics (Mobilis, CFF, CGN). Il est aussi possible d'obtenir cette subvention avec un abonnement mensuel (minimum 10 preuves d'achat sur une période de 12 mois).

Subvention à l'achat d'un abonnement P+R

Une subvention de CHF 20.- par mois est versée pour l'achat d'un abonnement mensuel P+R lausannois. Cette mesure est destinée aux collaborateurs habitant dans une zone mal desservie en transports publics.

Mise à disposition des cartes Galaxy

Des cartes Galaxy à prépaiement sont à disposition des collaborateurs dans tous les services de la Ville pour les déplacements professionnels sur le réseau Mobilis.



MOBILITE DOUCE

PEDALER A TRAVERS LA VILLE

La petite reine est parfois aussi rapide que la voiture! Se déplacer à vélo permet en effet d'éviter de perdre du temps à rouler au pas dans les bouchons ou à chercher une place de parc. Le vélo c'est aussi bon pour la santé.



Après des années d'utilisation du vélo pour mes loisirs, j'ai commencé à le prendre pour me rendre au travail. Pour mon travail, j'effectuais 10'000 km par année avec la voiture de service. J'en fais aujourd'hui le quart avec le vélo à assistance électrique acheté par mon service. Je suis beaucoup moins à la merci des embouteillages.

Michaël Rosselet-Christ
service des parcs et promenades
Lausanne

LES BONS PLANS DU PML

Kit vélo

Un kit vélo est proposé aux collaborateurs qui se rendent au travail à vélo. Il comprend un bon de CHF 100.- pour une révision annuelle du vélo ainsi que des cartes Galaxy d'une valeur de CHF 80.- pour les jours de pluie ou la possibilité de se faire rembourser 4 fois CHF 20.- sur des abonnements mensuels de transports publics

Vélos électriques

Des vélos électriques sont à disposition des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels sur 8 sites du centre ville.

Subvention à l'achat d'un vélo électrique

La Ville de Lausanne offre une subvention de CHF 300.- à l'achat d'un vélo électrique pour les particuliers. Si vous n'habitez pas Lausanne, renseignez-vous pour connaître la liste des communes qui offre le même avantage.

Cartes des itinéraires cyclistes en ville de Lausanne

Disponible dans les services et à info cité, la carte vélo permet de planifier au mieux ses déplacements. Le plan permet de déterminer un trajet en privilégiant des critères topographiques (itinéraire direct, montées progressives) ou des critères de sécurité (charges de trafic, carrefours difficiles).

Bike to work

L'administration participe depuis plusieurs années à une campagne nationale qui a pour but d'inciter les collaborateurs se déplaçant en voiture, en moto ou en bus à se rendre au travail à vélo et à changer de mode de transport en douceur.



MOBILITE DOUCE

REDECOUVRIR LE PLAISIR DE MARCHER

Marcher quotidiennement pour se rendre au travail ou à ses rendez-vous professionnels est non seulement bon pour la santé mais permet aussi de gagner du temps.

Au cœur de la ville comme à Ouchy et aux alentours de la gare CFF, les zones piétonnes lausannoises offrent plus de 5 km de chaussée exempte de circulation automobile. Ces espaces sont propices aux promenades, aux déplacements pendulaires et professionnels et aux activités commerciales.

LE SAVIEZ-VOUS?

! Faire de l'exercice au quotidien diminue les risques de maladies cardiovasculaires de moitié et les risques de diabète d'un tiers. Et marcher c'est aussi excellent pour le moral!

LES BONS PLANS DU PML

Ça bouge dans ma commune

Lancée en 2010, cette campagne menée en collaboration avec les Ligues de la santé sensibilise le personnel communal à l'importance et aux bénéfices d'une activité physique régulière. Elle incite les participants à privilégier la marche à pied dans tous leurs déplacements quotidiens (pendulaires, professionnels et privés).

LES BONNES ADRESSES

VéloCité www.velocite.ch

Cette entreprise transporte vos documents et colis dans des délais imbattables à vélo, en voiture ou en train selon le poids, l'urgence et la distance, et par tous les temps!

VéloPass www.velopass.ch
Lausanne Roule www.lausanneroule.ch

Ces systèmes de location de vélos à partir de stations fonctionnant en libre-service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 peuvent vous être utiles pour vos déplacements professionnels, ainsi que vos loisirs.

Ça marche! www.ca-marche.ch

«Ça marche» est une action qui encourage chacune et chacun à être plus actif. Elle propose, par l'intermédiaire de messages impertinents, simples et visibles, de préférer, pour l'environnement et pour la santé, les escaliers aux ascenseurs.



MOBILITY / CARSHARING

UNE VOITURE POUR TOUS AVEC MOBILITY CARSHARING

L'autopartage, ou « carsharing », se base sur un usage plus rationnel de la voiture. Il permet aux entreprises de disposer de véhicules à tout moment. Cela évite au personnel de se rendre au travail en véhicule privé en raison de déplacements professionnels durant la journée.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le piéton attentif aura vite remarqué que neuf voitures sur dix n'ont qu'un seul occupant... Le covoiturage regroupe dans un seul véhicule des employés habitant la même région pour effectuer leur trajet pendulaire. Il représente une solution intéressante et financièrement attractive. Le site www.e-covoiturage.ch propose un portail réservé au personnel de la Ville.



J'utilise les voitures Mobility deux ou trois fois par semaine pour mes rendez-vous de chantiers. Il y a toujours une voiture de disponible dans les parkings de Chauderon ou de la Vigie et on peut les réserver simplement et rapidement. Avec les collègues on essaie aussi de regrouper nos déplacements.

João-Paulo Chaveiro
services industriels Lausanne
Bettens



LES BONS PLANS DU PML

Mobility carsharing

Plusieurs sites du centre ville sont équipés de voitures Mobility préréservées pour l'administration lausannoise. Des véhicules sont disponibles tout au long de la journée.

Les services situés sur les sites avec autopartage ont des cartes Mobility transmissibles à disposition des employés, leur permettant d'effectuer leurs déplacements professionnels dans des meilleures conditions.

En plus des véhicules réservés, les cartes donnent accès à l'ensemble du parc de véhicules Mobility de Suisse et permettent de combiner des déplacements en train et voiture Mobility afin d'optimiser le temps de déplacement.

Présentation et démonstration du système Mobility

Une présentation expliquant la réservation d'une voiture Mobility est disponible sur l'intranet de l'administration lausannoise. L'équipe du PML se tient également à disposition pour de plus amples informations. Découvrez par vous-même: www.mobility.ch

Informations complémentaires sur intranet ou après de votre RRH.



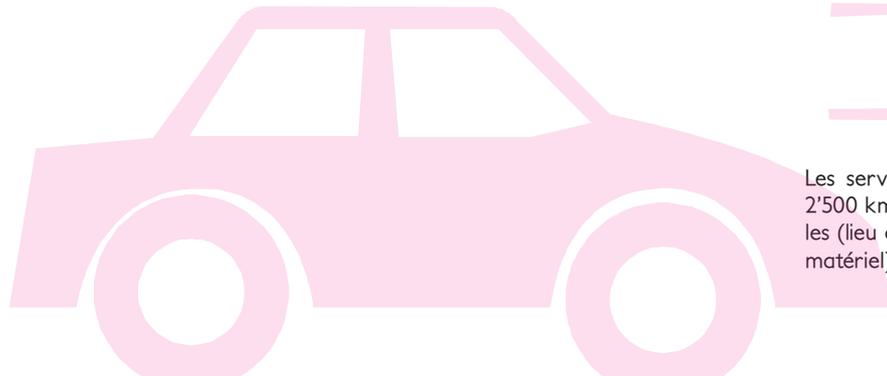
VEHICULES PRIVES

L'USAGE DES VEHICULES PRIVES

Le recours à Mobility carsharing limite forcément l'usage des véhicules privés des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels.

LE SAVIEZ-VOUS?

Entre 2008 et 2009, le nombre de kilomètres indemnisés a baissé de 119'443 km, dont 44'664 km reportés sur le carsharing, soit une baisse de 14% des km en voiture personnelle (9% de baisse effective) pour la première année de mise en œuvre.



LES MESURES DU PML

Limitation des indemnités kilométriques

Ainsi, pour les sites avec autopartage, les personnes effectuant moins de 2'500 km doivent utiliser la flotte Mobility. Pour les sites sans station Mobility, les autorisations de déplacement avec un véhicule privé sont octroyées de manière plus souple. Dans les deux cas, les trajets professionnels doivent être effectués prioritairement à pied, à vélo ou en transports publics.

Les critères du PML pour l'usage du véhicule privé

Une présentation expliquant la réservation d'une voiture Mobility est disponible sur l'intranet de l'administration lausannoise. L'équipe du PML se tient également à disposition pour de plus amples Les collaborateurs ayant besoin d'utiliser leur véhicule privé pour les besoins du service doivent avoir une autorisation de la Municipalité. Le règlement du PML prévoit d'accorder une autorisation dans trois cas de figure:

- Le nombre de kilomètres parcourus annuellement est de plus de 2'500,
- Le collaborateur doit pouvoir se déplacer en tout temps et en tout lieu en cas d'urgence; aucune alternative, que ce soit avec les transports publics, Mobility ou un véhicule de service, n'est envisageable,
- L'horaire de travail (hors 6h30-21h) n'offre pas d'alternative à la voiture pour se rendre sur le lieu de travail.

Les services peuvent demander une dérogation pour des collaborateurs qui effectuent moins de 2'500 km mais qui n'ont pas d'alternative au véhicule privé pour accomplir leurs tâches professionnelles (lieu de travail mal desservi, absence de véhicule de service, déplacements fréquents, transport de matériel).



STATIONNEMENT

L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT

Avec la promotion des transports publics, des déplacements à vélo et à pied et de l'auto-partage, la Ville a aussi revu le mode d'attribution des places de parc sur domaine privé communal.

LE SAVIEZ-VOUS?

Entre 2008 et 2009, le nombre de kilomètres indemnisés a baissé de 119'443 km, dont 44'664 km reportés sur le carsharing, soit une baisse de 14% des km en voiture personnelle (9% de baisse effective) pour la première année de mise en œuvre.

LES MESURES DU PML

Adaptation du loyer de stationnement

Les places de stationnement sur domaine privé communal sont dorénavant gérées de manière centralisée. Les tarifs et les modalités sont définis dans le règlement du PML. Ils garantissent une égalité de traitement entre les collaborateurs, indépendamment du service dont ils dépendent.

- Au centre ville, les places de stationnement sont toutes devenues payantes. Elles sont réservées aux collaborateurs ayant une autorisation de la Municipalité pour l'usage de leur véhicule privé pour les besoins professionnels. Leur prix est défini en fonction de l'accessibilité du site en transports publics et de la mise à disposition ou non de véhicules Mobility.
- Dans les sites décentralisés, des places de stationnements pourront aussi être mises à disposition des collaborateurs pour des besoins privés, au prix du marché.

Limitation des autorisations de stationnement sur domaine public (cartes PM)

Les collaborateurs ayant besoin de stationner sur le domaine public dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent bénéficier d'une autorisation de parcage sur domaine public. L'octroi de ces autorisations a été centralisé et des critères d'attribution uniformes définis.

Informations complémentaires (tarifications, modalités d'attribution) sur intranet ou après de l'équipe du PML.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PML

Informations, formulaires, règlement du PML et foire aux questions sur intranet.lausanne.ch/plan-mobilite ou auprès de votre RRH

Contact : plandemobilite@lausanne.ch
www.lausanne.ch/plandemobilite

ET SI VOUS ABORDIEZ DIFFEREMMENT VOS DEPLACEMENTS?

Être mobile aujourd'hui, c'est réfléchir avant de partir, éviter les automatismes et choisir le moyen de transport le plus adapté à chaque déplacement.

Être mobile aujourd'hui, c'est se poser quelques questions :

- Puis-je me déplacer à pied ou à vélo ?
- Les transports publics m'offrent-ils une bonne alternative ?
- Pourquoi ne pas m'inscrire à l'autopartage ?
- Puis-je partager ma voiture avec un collègue ou un ami pour venir au travail ?
- Mon véhicule est-il respectueux de l'environnement ?

Annexe 1 : Documentation et compléments concernant les questions munies d'un astérisque

Places de stationnement à proximité des entrées (*)

Des places de stationnement proches des entrées (couvertes dans deux des trois sites de l'entreprise) sont à disposition des employés. En outre, un atelier vélo totalement équipé est à disposition de ceux-ci. Un mécanicien sur vélo est également disponible pour toute les questions techniques ainsi que pour orienter les employés dans leurs réparations.

Action casque vélo (promotion, port correct, etc.) (*)

Le port du casque est obligatoire à vélocité. L'entreprise possède elle-même une gamme de casques de qualité supérieure qu'elle met à disposition des employés durant leur temps de travail. Plusieurs fois l'an, vélocité propose à ses employés des prix attractifs pour l'achat d'un casque personnel.

Contrôle technique des vélos (*)

Un mécanicien sur vélo professionnel, mandaté par vélocité, est très régulièrement présent sur les trois sites de travail de l'entreprise, à disposition des employés pour le contrôle des vélos. En cas de panne, des pièces d'usure (chambres à air, etc.) sont à disposition sur les trois sites de travail. Si la réparation s'avère plus problématique ou nécessite l'acquisition de pièces particulières, les employés, sous conseil du mécanicien, ont la possibilité de commander des pièces de qualité à bon marché auprès du responsable matériel de vélocité. Pour ce point, veuillez consulter l'**annexe 4**, qui comprend un exemple de marche à suivre pour commander des pièces au responsable matériel.

Journées d'action, sortie d'entreprise à vélo (*)

Deux fois par an, une sortie d'entreprise à vélo est organisée par la direction. Ces sorties permettent, dans une atmosphère bon enfant, d'échanger sur les pratiques et itinéraires de chacuns, tout en cultivant l'image cyclophile prônée par l'entreprise.

Actions de transfert modal (p. ex. bike to work) (*)

Puisque 100% des employés de vélocité se déplacent depuis leur lieu de domicile par des modes doux pour se rendre au travail, il semblerait contre-indiqué de pousser ceux-ci vers un transfert modal.

Les places de stationnement pour les véhicules sont payantes (*)

vélocité n'offre aucune place de stationnement pour véhicules individuels motorisés à ses employés. Les places de parc publiques dans les environs directs des différents sites de l'entreprise sont payantes.

L'entreprise s'engage en faveur des cyclistes dans sa commune (*)

vélocité est régulièrement consultée par les différents services de la ville de Lausanne - par l'intermédiaire de son délégué vélo notamment - concernant des thématiques liées à la pratique quotidienne du vélo. Recensement d'ornières ou autres « points noirs » pour la circulation cycliste, vélocité fait profiter les acteurs publics de ses connaissances uniques des itinéraires cyclables lausannois, permettant aux autorités d'améliorer les conditions de circulation pour tous les cyclistes de la commune. En outre, tous les membres de la direction sont actifs dans des associations régionales qui font la promotion du vélo (PRO VELO, Arnon bike).

La promotion/l'utilisation du vélo est ancrée dans les documents stratégiques de l'entreprise (*)

L'activité principale réalisée par vélocité, la livraison rapide en milieu urbain, nécessite l'utilisation de moyens de transport qui offrent une flexibilité maximale, tout en permettant l'affranchissement de la congestion de la circulation en ville. Le vélo, correspondant aux critères pré-cités, est indispensable au bon fonctionnement des services proposés à nos clients. Plus qu'un moyen d'action, le vélo est l'essence même de notre activité.

vélocité prend en considération des données liées à la pratique du vélo dans le choix des employés postulant à un poste au sein de l'entreprise. Le formulaire de candidature, en **annexe 3**, l'atteste puisqu'il est demandé aux postulants d'indiquer s'ils possèdent un vélo et s'ils en sont des utilisateurs fréquents. Dans le cas d'employés habitant un lieu éloigné du site de travail, la complémentarité modale train-vélo est préconisée et encouragée.

Une personne ou un service est responsable des questions relatives au vélo, etc. (*)

Hormis la présence d'un mécanicien vélo, l'entreprise comporte un nombre suffisant de cyclistes de tous horizons, aux expériences plurielles. Le transfert de connaissances relatives au vélo s'effectue naturellement, tant dans le temps de travail que dans les moments informels et de détente, en fin de journée ou lors des repas collectifs. De plus, les membres de la direction font continuellement passer un message préventif aux employés qui se déplacent à vélo (messages concernant le port du casque, discussion autour de l'écoute de musique à vélo, rappels concernant la circulation routière, etc.), afin de garantir une image responsable non seulement de l'entreprise mais également des cyclistes en général.

Document ajouté : la charte du coursier

En tant qu'acteur visible et connu du vélo dans nos différentes régions d'activité, vélocité participe à donner une image dynamique du vélo en milieu urbain. Cependant, dans l'intention de promouvoir une utilisation du vélo respectueuse des autres utilisateurs et ainsi permettre de faire avancer les intérêts de la petite reine, vélocité a mis en place une charte du coursier (voir l'**annexe 2**). Cette charte engage les coursiers

qui la signent à respecter un code de conduite exemplaire vis-à-vis des autres utilisateurs des voies publiques.